Tableau n° 1.1.10
Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer Ces maladies
A- Manifestations locales aiguës : - dermites ; - brûlures chimiques ; - conjonctivites ; - manifestations irritatives des voies aériennes supérieures ; - bronchopneumopathies aiguës, œdème aigu du poumon.	10 jours	Tous travaux mettant en contact avec le fluor l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux notamment : - Fabrication et manipulation des fluorures inorganiques; - Electrométallurgie de L'aluminium; - Fabrication des fluorocarbones;
B-Manifestations chroniques: Syndrome osteo-ligamentaire douloureux ou non, comportant nécessairement une ostéo-condensation diffuse et associée à des calcifications des ligaments sacro-sciatiques ou des membranes interosseuses, radiocubitale ou obturatrice.	10 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 8 ans au risque)	superphosphates.